

**Département de l'Isère**  
**COMMUNE DE SAINT AUPRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 septembre 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT AUPRE,  
Dûment convoqué à 20h30, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.  
Patrick BUISSON, Maire  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2023

Présents : Patrick BUISSON, Gérard LANFREY, Pierre GALLAND, Maurice DELPHIN, Fabrice MARINONI, Marie-Noëlle IRVINE, Catherine CHAMARIER, Cécile BURBA, Carole DURHONE, Lionel PEGOUD, Elisabeth GANSEL  
Absents excusés : Véronique BALLY(pouvoir à Cécile BURBA), Pascal CHERON, Guillaume MOYNE-PICARD, Christelle GLOMAUD  
Secrétaire de Séance : Catherine CHAMARIER

**Ordre du jour :**

I – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2023

II- Approbation des travaux d'enfouissement basse tension le Grand Vivier – phase 2

**I – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2023**

Pas de remarque particulière. Le compte rendu est adopté.

**II- Approbation des travaux d'enfouissement basse tension le Grand Vivier – phase 2**

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Commune de Saint Aupre :**

**Affaire N° 22-002-362**

**Enfouissement BT Le Grand Vivier- phase 2**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 54 539.00 €

Ce montant comprend les travaux et les frais TE38

- Le montant total des financements externes s'élèvent à : 54 539.00 €

Dont 80 % de subvention du TE38

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante à TE38

**Département de l'Isère**  
**COMMUNE DE SAINT AUPRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 septembre 2023**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

<b>Prix de revient prévisionnel :</b>	<b>54 539.00€</b>
<b>Financements externes :</b>	<b>54 539.00 €</b>
<b>Participation prévisionnelle de la commune :</b>	<b>0€</b>

- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération. Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45*